



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 11 JUIN 2026 - 20h30

Le 11 juin 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel BONNIER, Maire.

15 membres présents : M BONNIER Michel, M BLANCHARD Jean-Yves, Mme THIZY Florence, M BONNARD Yves, M GIRAUD Jean Baptiste, Mme SAGNE Chantal, M LHOMME Laurent, Mme LISIEWSKI Delphine, Mme ROUSSET Sandrine, M THOLLET Roland, M GRAS Youri, Mme GODARD Nathalie, M RIVOIRE Frédéric Marie, Mme PIOT Maryline, Mme Stéphanie MALLE.

Quorum : 8

2 auditeurs dont la presse

Secrétaire de séance : Stéphanie MALLE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026

Délibération : approbation d'un acte administratif de constitution de servitude pour les canalisations d'assainissement à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Délibérations : Redevance d'occupation du domaine public année 2026

Délibération : demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projets 2026 pour la construction d'un restaurant-bar

Délibération : demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre des amendes de police 2026 pour des travaux de sécurité sur la rue de l'école

Délibération : convention de partenariat 2026 – financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des monts du lyonnais

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Questions diverses

Présentation du projet d'habitat social et solidaire

Mme Emilie Chevallier a présenté son projet d'habitat partagé : 10 logements avec un jardin et des espaces communs. Un café intergénérationnel complètera l'opération. Ce projet s'adresse à des personnes encore valides, isolées, non véhiculées.

1 personne sera embauchée pour faire vivre le lieu (entretien, repas, lien avec le médecin, animation) et partenariat avec un service à domicile sera prévu. Rhonalpia l'accompagne. Elle suit une formation d'un jour par semaine jusqu'à la fin de l'année. La recherche de financements est un élément essentiel pour la réalisation de cet habitat. Deux possibilités : construction sur un terrain de la CCMDL ou la réhabilitation du restaurant Rivollier sur la place de l'église.

Le sondage sur le café intergénérationnel a reçu un accueil très positif. Le 1^{er} évènement a lieu vendredi 12 juin 2026 sur la place du village.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2026 avec une correction à apporter dans le point « compte rendu des réunions et des commissions : « Nathalie » GODARD.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme délivrées et des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

**Décisions prises dans le cadre de la délégation au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT-
délibération du 03 avril 2026**

Droit de préemption urbain			
-----------------------------------	--	--	--

Date	Adresse terrain	Notaire demandeur	Décision
08/06/2026	737 rue du Pin Berthier	Maître Marie-Anne TACUSSEL	Pas de préemption
08/06/2026	Pins Berthier	Maître Marie-Anne TACUSSEL	Pas de préemption

M le Maire informe des parcelles boisées appartenant à la CCMDL et que celle-ci à l'intention de vendre, M le Maire a indiqué au notaire que la commune n'est pas intéressée par l'acquisition de ces propriétés (parcelles sises la Font de l'église, le Châtelard, l'Argentièrre, la Saboire et le Sapey).

Délibération n° 2026-06-11-01 : approbation d'un acte administratif de constitution de servitude pour les canalisations d'assainissement à signer avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire informe que la Communauté des Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a la compétence assainissement.

Il explique que dans le cadre de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement initiés par la CCMDL, une convention de servitude a été établie afin de désigner les parcelles grevées d'une servitude de 3 mètres de large pour enfouissement d'une canalisation et ses accessoires techniques suite à ces travaux et de définir les droits et obligations de chacun des parties. Les parcelles concernées sont les suivantes : B 1380 « les Côtes » - B 1214 « les Côtes » - C 417 « le Bourg » - C 306 « Hameau du Trêve » et C 767 « Hameau du Trêve ».

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver cet administratif et à l'autoriser à le signer avec la CCMDL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet acte administratif et autorise M le Maire à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°2026-06-11-02 : redevance d'occupation du domaine public ENEDIS année 2026

M le Maire fait part au conseil municipal du mail d'ENEDIS concernant le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune (RODP). Le montant s'élève au titre de l'année 2026 à 245€. Enedis 245€ (en 2025 : 241€).

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote cette redevance de 245€ due par Enedis à la Commune d'Aveize au titre de l'année 2026.

Délibération n°2026-06-11-03 : redevance d'occupation du domaine public ORANGE année 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25/02/1998 concernant la déclaration des infrastructures existant sur le domaine public de la commune d'Aveize. Une redevance annuelle d'occupation relative au droit de passage sur le domaine public doit être fixée par le gestionnaire de la voirie (la commune) dans la limite d'une valeur maximale fixée par décret.

Pour 2026, le coefficient d'actualisation est de 1.63715. La redevance due à la commune est de 1 121.72€ :

- Longueur d'artère aérienne 11.185x 40€x 1.63715 = 732.46€
- Longueur d'artère en sous-sol 7.259x 30€x 1.63715 = 356.52€
- Surfaces des m² d'emprise au sol 1x 20€x 1.63715 = 32.74€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote cette redevance de 1121.72€ due par Enedis à la Commune d'Aveize au titre de l'année 2026.

Quant à la redevance due par GRDF, M le Maire informe que le montant n'a pas encore été communiqué à la mairie.

Délibération n°2026-06-11-04 : demande de subvention auprès du département du Rhône au titre de l'appel à projets 2026 pour la construction d'un restaurant bar

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un restaurant-bar en vue du maintien de ce commerce de proximité et dernier commerce de son type dans la commune.

Il précise qu'un seul restaurant-bar existe sur la Commune qui est situé dans le centre bourg et donc qu'il s'agit du dernier établissement de ce type dans la commune.

Ce restaurant jouit d'une certaine renommée avec une zone d'attraction sur le territoire des Monts du Lyonnais. Il a été repris par une équipe dynamique. Les locaux appartiennent actuellement à un propriétaire privé. Compte tenu de la vétusté de ces locaux, les frais de fonctionnement (électricité et chauffage) sont très importants et posent des difficultés pour l'activité et sa pérennité.

L'équipement n'est plus approprié à l'activité de restauration actuelle. Afin de pérenniser cette activité importante pour la vie du village, il s'avère nécessaire d'avoir un équipement adéquat.

Il informe qu'une étude avait été faite par l'OPAC du Rhône devenu Deux Fleuves Rhône Habitat, pour une rénovation complète du bâtiment (rez de chaussée et étage). L'étude consistait à revendre le rez de chaussée aux gérants du Restaurant et l'étage était réservé pour des logements. Cette restructuration s'est révélée trop coûteuse. Ainsi, le précédent conseil municipal a envisagé la solution de construire un nouvel équipement qui permettrait de sécuriser cette activité. Le site prévu est situé à proximité des parkings des salles des fêtes « Espace Culture et Loisirs » à l'entrée Nord du Village. Ce site a été classé en zone AUt au Plan Local d'Urbanisme de la Commune avec une OAP.

La commune avait fait appel aux services du CAUE Rhône Métropole pour ce projet. Une convention a été signée entre la Commune et le CAUE ayant pour objet une mission d'accompagnement de la commune sous la forme d'une mission de préprogrammation architecturale (étude de faisabilité urbaine et architecturale, schéma stratégique et préprogramme architectural et paysager, conseils pour l'attribution d'un marché de MOE en architecture).

Le cahier des charges établi par le CAUE indique un budget global de 1 322 500€ HT auquel il faut ajouter l'achat de terrain et l'accès des réseaux, évalués à 60 000€ HT.

Il rappelle que l'agence technique départementale du Rhône assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et qu'une consultation est en cours pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

Il informe que dans le cadre du partenariat territorial avec le Département du Rhône, la commune peut déposer un dossier au titre de l'appel à projets année 2026 sachant que le taux d'intervention du Département ne pourra être supérieur à 50% du montant total HT de l'opération et ne pourra être supérieur au montant de la participation de la collectivité sachant que celle-ci doit avoir une participation minimale de 20%.

Après avis émis par les conseillers départementaux, il lui avait été conseillé de scinder cette opération en trois tranches et de déposer une demande de subvention sur trois années (2025-2026 et 2027).

Il propose la répartition des travaux de la façon suivante :

- ✓ **Tranche 1** : travaux de construction hors d'eau hors d'air pour 486 000€ HT + étude de sols 5 000€ HT + honoraires 65 987€ HT soit **556 987€ HT**
- ✓ **Tranche 2** : travaux de finition intérieure pour 464 000€ HT + honoraires 63 000€ HT soit 527 000€ HT
- ✓ **Tranche 3** : travaux d'aménagement des extérieurs pour 210 000€ HT + honoraires 28 513€ soit 238 513€ HT

Ainsi dans le cadre de la tranche 1 dont le coût prévisionnel des travaux est de 556 987€ HT, il informe que la commune a obtenu au titre de l'appel à projets année 2025 une subvention du Département du Rhône d'un montant de 80 000€ (le conseil municipal avait sollicité 100 000€).

Il fait part de l'octroi des subventions suivantes sur le coût prévisionnel de 1 322 500€ HT :

- Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 : 137 576€ (le conseil municipal avait sollicité 285 000€).
- Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre « aménager un premier ou un dernier commerce en milieu rural » : 100 000€ (le conseil municipal avait sollicité 100 000€).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant avec un coût prévisionnel tranche 2 de 527 000€ HT sachant que les subventions auprès de la Région et de l'Etat sont donc proratisés au coût des travaux :

Plan de financement - Tranche 2 :

Subvention sollicitée auprès du Département du Rhône	100 000€
Subvention au titre de la Région ARA	39 849€
Subvention au titre de l'Etat	54 822€
Autofinancement fonds propres/emprunts	332 329€
Total	527 000€

Monsieur le Maire rappelle que l'octroi de toutes les subventions est indispensable pour pouvoir réaliser ce projet et invite le Conseil Municipal à délibérer pour solliciter cette subvention et à déposer le dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette opération tranche 2 ainsi que son plan de financement, sollicite le Département du Rhône dans le cadre de d'appel à projets 2026 une subvention de 100 000€, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et à signer les documents relatifs à cette opération.

Délibération n°2026-06-11-05 : demande de subvention auprès du département du Rhône au titre des amendes de police 2026 pour des travaux de sécurité sur la rue de l'école

Monsieur le Maire informe que les travaux de construction de l'immeuble collectif « les jardins de la côte » devraient se terminer à l'automne 2026. Il rappelle que dans ce projet, il y a 11 logements (principalement des T3), l'aménagement d'une maison d'assistants maternels (MAM) et la construction de deux villas indépendantes.

Il explique que la rue de l'école dessert actuellement des habitations, l'école, les jardins familiaux et la ferme pédagogique « Ferme de la Pâquerette » qui accueille régulièrement des centres de loisirs ou des scolaires. Toute l'année des bus empruntent cette voie. Aussi avec cet aménagement immobilier, la circulation sera beaucoup plus dense sur la rue de l'école. De nouveaux foyers, les parents déposant leurs enfants à la MAM, les assistantes maternelles vont donc emprunter quotidiennement cette rue. Aussi, il devient nécessaire de prévoir des travaux pour améliorer la sécurité pour tous les usagers et riverains de la voie.

Il fait part que l'objectif est de créer un trottoir aux normes (1.40m de largeur) sur cette rue car il n'y a actuellement aucune sécurité pour les piétons. Ce trottoir permettra d'accéder en sécurité à l'école, à la maison d'assistants maternels, aux jardins familiaux ainsi qu'aux nouveaux logements et villas de bâtiment collectif. Ce trottoir aura une longueur d'environ 84 mètres. La réalisation est prévue en béton désactivé et en pavé pour harmonisation avec les autres travaux du centre bourg réalisés. Le montant des travaux est estimé à 15 331.82€ HT.

Il explique que le conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police. La Commune d'Aveize est éligible à ce dispositif d'aide.

Aussi, dans le cadre de cette opération « travaux de sécurité sur la rue de l'école », M le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Il informe que le coût prévisionnel de cette opération est de 15 331.82€ HT et propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de police (80%)	12 265.45€
Fonds Propres	3 066.37€
Total	15 331.82€

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui a été présenté ainsi que son plan de financement, sollicite le Département du Rhône dans le cadre des amendes de police 2026 une subvention de 12 265.45€, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°2026-06-11-06 : convention de partenariat 2026- financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des monts du lyonnais

Monsieur le Maire informe que le dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1^{er} mai 2019. Une association « Paragrêle 69 » a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commandes relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif.

Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle. Il est proposé que la CCMDL s'engage à verser à l'association Paragrêle 69, une participation financière équivalente à 2024 avec un maximum de 0,80 € par habitant du territoire Rhône de la CCMDL, soit un montant total de 24 640.80 €.

Il est proposé que cette participation financière se décompose en deux parties :

- Une participation financière équivalente à 13 244.43 € TTC abondée par la CCMDL (0,43 € par habitant),
- Une participation financière équivalente à 11 396.37 € TTC abondée par les communes du Rhône de la CCMDL (0,37 € par habitant et par commune).

Cette participation financière est soumise à délibération de chaque commune. A ce titre, une convention entre la CCMDL et chaque commune du Rhône devra être signée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune qui se porte à 410.70€ pour l'année 2026 ainsi que la convention afférente à intervenir avec la CCMDL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention, la participation financière de la commune de 410.70€ pour l'année 2026 et autorise M le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

- ✓ Le conseil municipal fixe une réunion de la commission urbanisme le 23 juin à 9h00 en mairie
- ✓ M le Maire informe de l'évolution prévisionnelles des effectifs des écoles publiques par secteur pour 2023/2028
- ✓ Le conseil municipal souhaite mettre en place une dissuasion visuelle contre les déjections canines avec la mise en place de panneaux explicites.
- ✓ M le Maire informe que la commission sociale est composée des membres élus lui-même, Jean Baptiste Giraud, Delphine Lisiewski, Maryline Piot, Frédéric Rivoire, Sandrine Rousset et des membres extérieurs : Joseph Ressicaud, Laurence Grégoire, Chantal Vincent, Sabrina Petit et Sabrina Bouchut
- ✓ M le Maire fait part du courrier du Directeur Régional des Finances Publiques qui désigne les commissaires titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs.

Compte rendu des commissions et réunions diverses

Intervention de Frédéric Rivoire

Il a participé à la réunion pour le marché nocturne. Environ 25 exposants participeront à l'évènement. Le prix du repas est fixé à 12 €. Les personnes qui souhaitent aider peuvent s'inscrire sur le lien envoyé par la Mairie. Il a également participé à la course « Cyclo des Monts » qui s'est très bien passée.

Intervention de Stéphanie Malle

Elle a participé à la création et à l'installation des décorations dans le village sur le thème des animaux. 44 tuiles ont été installées sur le village et l'Argentière. Des prospectus ont été distribués dans les commerces.

Intervention de Maryline Piot

Elle a participé à la création et à l'installation des décorations dans le village.

Intervention de Yves Bonnard

Il est allé au tribunal pour la remise des registres de l'état civil. Il a participé à la visite des 3 architectes pour le nouveau restaurant. La gestion des eaux pluviales sera compliquée. L'installation a été sous dimensionnée. Le débordement se fait dans la parcelle du restaurant pour les parkings, voiries et le terrain foot.

Intervention de Delphine Lisiewski

Elle a participé à la réunion pour le marché nocturne. Elle souligne un bon dynamisme des membres du groupe d'animation.

Elle a également participé à la réunion du SIEMLY. Réunion très intéressante qui lui a permis de découvrir la gestion de ce syndicat (76 communes concernées, 2 100 km de canalisation, pompage à Grigny). Bernard CHAVEROT a été réélu Président De ce syndicat. Il y a également eu un vote pour 8 vice-présidents. Une visite est possible pour les élus sur le site de Grigny. Afin d'économiser au maximum l'eau, des chercheurs de fuites interviennent quotidiennement sur les installations.

Intervention de Chantal Sagne

Une personne a demandé l'installation d'un banc vers le cimetière. Les conseillers proposent de mettre une ancienne marche de l'église.

Elle a participé à la porte ouverte des Jardins de la Côte.

Intervention de Jean-Yves Blanchard

Voirie : pour 2026 l'enveloppe de la CCMDL est de 47 000 € (+ excédent 2025). Les projets de travaux sont sur l'impasse de la vieille vigne (enrobé) et au chemin du glas pour le mur de soutènement en L (35 000 €).

Les agents ont rebouché les nids de poules. Le passage de l'épaveuse est en cours.

Des rénovations sur les ponts auront lieu sur le territoire. Pour Aveize, le pont de l'Orjolle est concerné.

Intervention de Sandrine Rousset

Elle a participé à la course « Cyclo des Monts » qui s'est déroulée dans une bonne ambiance.

Intervention de Nathalie Godard

Elle a participé à la réunion pour le marché nocturne.

Elle a également participé à une réunion pour le SIVOS où il y a eu la présentation du compte financier unique (gestion courante, investissements). M. Alain Caruhel est intervenu et a annoncé le maintien d'une classe de 3^{ème} et l'ouverture d'une classe de 6^{ème}. L'établissement compte 450/460 élèves pour 17 classes.

Intervention de Florence Thizy

Elle a participé à la réunion pour le marché nocturne. Elle a également participé au tirage au sort pour les Jury d'assises à Duerne. 3 personnes d'Aveize ont été tirées au sort.

Elle a participé à la porte ouverte des Jardins de la Côte.

Elle présente les 2 affiches pour la lutte contre les déjections canines. Les conseillers municipaux les valident pour être installées dans les endroits stratégiques par les agents.

Intervention de Jean-Baptiste Giraud

Il a participé à la réunion pour le marché nocturne.

Les colonnes semi enterrées sont désormais en place. Les travaux se sont bien déroulés et les zones sont pratiques, même si quelques erreurs de tri ont été remarquées.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire,
Michel BONNIER



Affiché et publié le
10 07 2020

Le secrétaire de séance,
Stéphanie MALLE.